



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **mercredi 10 novembre 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	03/11/2010
Affichage	03/11/2010

**NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Etaient Représentés :

JALADE Jacques pouvoir à PROREL Alain
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard
ESCALLIER Karine pouvoir à SIMOND Stéphane

THEME : **AFF. SCOL. 1**

OBJET : **DEMANDE DE
SUBVENTIONS : CLASSE
CINEMA ET DECOUVERTE DU
MILIEU**

Absents-Excusés :

JALADE Jacques, ESTACHY Monique, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Catherine GUIGLI

L'Ecole d'Oronce Fine organise une classe « cinéma et découverte du milieu » à Baratier (Hautes-Alpes) pour les élèves des classes de CM1 et CM2, *du 18 au 22 Octobre 2010*.

Les classes sont composées de 34 élèves.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
		Commune	2 200,00 €
34 élèves	8 576,00 €	Conseil Général	500,00 €
		Conseil Régional	1 700,00 €
		Coopérative scolaire	776,00 €
		Participation familles	3 400,00 €
Total	8 576,00 €	Total	8 576,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ce plan de financement et d'autoriser le Maire à solliciter une aide la plus élevée possible auprès du Conseil Général et du Conseil Régional.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM



TRANSMIS LE 15 NOV. 2010

PUBLIÉ LE 15 NOV. 2010

NOTIFIÉ LE